

## COMMISSION PERMANENTE

---

Séance du 24 octobre 2005

---

CP 05/10-24

### SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

---

Le dispositif de mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique adopté en 2002 prévoit des aides à la construction ou l'aménagement des locaux et l'acquisition de mobilier selon les règles suivantes :

☆ **Aides pour les bibliothèques « tête de réseau » :**

- . construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1 151 €HT/m<sup>2</sup> plafonnés à 300 m<sup>2</sup> ;
- . mobilier : 20 % sur la base de 230 €HT/m<sup>2</sup> plafonnés à 300 m<sup>2</sup>.

☆ **Aides pour les bibliothèques municipales et bibliothèques-relais :**

- . construction : 40 % sur la base de 1 151 €HT/m<sup>2</sup> )
- . aménagement : 40 % sur la base de 686 €HT/m<sup>2</sup> ) plafonné à 100 m<sup>2</sup>
- . mobilier : 40 % sur la base de 230 €HT/m<sup>2</sup> )

En cas de financement de l'Etat, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

☆ **Aides pour les points-lecture :**

- . pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;
- . aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.

Une autorisation de programme de 150 000 € a été votée pour les aides à l'aménagement ou construction de bibliothèques et une autorisation de programme de 20 000 € a été votée par l'Assemblée Départementale pour les aides relatives à l'acquisition de mobilier de bibliothèques.

Je vous propose d'examiner les dossiers déposés par les communes suivantes :

**A – BIBLIOTHEQUES RELAIS :**

◆ **Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron :**

Par délibération du 4 décembre 2003, la Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron a approuvé la création d'un réseau intercommunal de lecture publique dont elle financera les travaux d'aménagement et d'équipement.

**1) Bibliothèque relais de Bioule :**

La première tranche de travaux prévoit l'aménagement et l'équipement d'une bibliothèque relais à Bioule. Le montant des travaux s'élève en mars 2005 à 55 453 €. Une aide départementale globale (travaux et équipement) de 8 597 € a été accordée en octobre 2004. Ce projet est inscrit dans l'année 1 du contrat de Pays Midi-Quercy avec une aide départementale globale et forfaitaire de 15 300 €. En conséquence, un complément de subvention de **6 703 €** peut être accordé.

**2) Equipement mobilier multimédia du réseau intercommunal :**

Par délibération du 24 février 2005, la Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron prévoit l'informatisation et la mise en réseau des quatre bibliothèques de St Etienne de Tulmont, Bioule, Albias, Montricoux, pour un coût global de 43 488 € H.T. Cette opération bénéficiant d'une aide de l'Etat, l'aide départementale susceptible d'être accordée est de l'ordre de 20 %, soit **8 698 €**

◆ **Commune de CORDES-TOLOSANNES :**

La commune de Cordes-Tolosannes, par délibération du 21 janvier 2005, a décidé la construction d'une bibliothèque relais en liaison avec la bibliothèque tête de réseau de Castelsarrasin. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'année 1 du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne. Le coût H.T. de l'opération est estimé à 397 000 €

Compte tenu de l'importance du projet, une aide forfaitaire de **47 886 €** peut être accordée à la commune de Cordes-Tolosannes.

◆ **Commune de SERIGNAC :**

Par délibération du 10 février 2004, la commune de Sérignac a décidé l'aménagement d'une médiathèque relais en liaison avec la Bibliothèque Tête de Réseau de Castelsarrasin pour un montant H.T. de 30 437 € de travaux et un équipement mobilier estimé à 7 700 €

Une aide départementale de 40 % peut être accordée soit **12 175 €** pour les travaux d'aménagement et **3 080 €** pour l'équipement mobilier. Ce projet est inscrit dans le cadre de l'année de préfiguration du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne.

**B) BIBLIOTHEQUE TETE DE RESEAU :**

◆ **Commune de LAUZERTE :**

Par délibération du 5 avril 2002, la commune de Lauzerte a décidé l'aménagement d'une médiathèque intercommunale dont la gestion est confiée à la Communauté de Communes.

Le coût des travaux est estimé à 358 530 € H.T. Une aide départementale représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 345 300 € peut être accordée, soit **69 060 €**



Les situations budgétaires seraient les suivantes :

Construction et aménagement, Article 2041412, Sous Fonction 313 :

Autorisation de programme : .....	150 000 €
Engagement précédent : .....	/
Engagement à la présente commission : .....	135 824 €
Reliquat : .....	14 176 €

Mobilier, Article 2041413, Sous Fonction 313 :

Autorisation de programme : .....	20 000 €
Engagement précédent : .....	/
Engagement à la présente commission : .....	11 778 €
Reliquat : .....	8 222 €

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-24

### SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

---

#### DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 4 février 2002 relative au dispositif de mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique ;

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions suivantes :

#### **Bibliothèques relais**

\* *Communauté de communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron*

- 6 703 €(aide forfaitaire complémentaire) pour l'aménagement et l'équipement d'une bibliothèque relais à Bioule ; ce projet est inscrit dans l'année 1 du contrat de Pays Midi-Quercy ;
- 8 698 € pour l'équipement mobilier multimédia du réseau des quatre bibliothèques de Saint-Etienne-de-Tulmont, Bioule, Albias et Montricoux ; l'aide du département représente 20 % du coût global ;

\* *Commune de Cordes-Tolosannes*

- 47 886 € (aide forfaitaire) pour la construction d'une bibliothèque relais en liaison avec la bibliothèque tête de réseau de Castelsarrasin ; ce projet est inscrit dans l'année 1 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne ;

\* *Commune de Sérignac*

- 12 175 € pour les travaux d'aménagement et 3 080 € pour l'équipement mobilier de sa médiathèque relais en liaison avec la bibliothèque tête de réseau de Castelsarrasin ; ce projet est inscrit dans le cadre de préfiguration du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne et l'aide du département représente 40 % de la dépense subventionnable estimée à 30 437 €H.T ;

**Bibliothèques tête de réseau**

\* *Commune de Lauzerte*

- 69 060 € pour l'aménagement d'une médiathèque intercommunale dont la gestion est confiée à la Communauté de communes, représentant 20 % de la dépense subventionnable plafonnée à 345 300 €;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041412, sous-fonction 313 (construction et aménagement) et à l'article 2041413, sous-fonction 313 (acquisition de mobilier) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,